

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

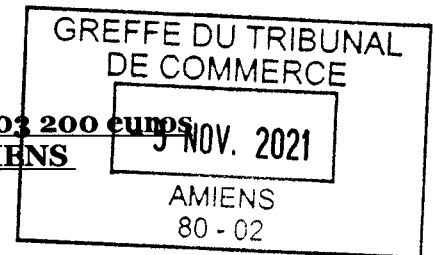
**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00287
Numéro SIREN : 383 001 021
Nom ou dénomination : A.D.H.

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005954

A.D.H
Société par actions simplifiée au capital de 1 203 200 euros
Siège social : 116 rue Sully, 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383 001 021



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le 1^{er} octobre,
A 15 heures,

Les associés de la société A.D.H, société par actions simplifiée, au capital de 1 203 200 Euros divisé en 75 200 actions de 16 euros de valeur nominale, ayant son siège social à AMIENS (80), Rue Sully, n°116, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Claire M'BAYE, titulaire de 19 811 actions de catégorie A en pleine propriété,
- Monsieur Benoît DUCAMP, titulaire de 19 811 actions de catégorie A en pleine propriété,
- Madame Laure DUCAMP, titulaire de 19 810 actions de catégorie A en pleine propriété,
- La Société DUCAMP HOLDING,
Représentée par Monsieur Benoît DUCAMP,
Titulaire de 5 256 actions de catégorie B en pleine propriété,
- La Société LDH 80,
Représentée par Madame Laure DUCAMP,
Titulaire de 5 256 actions de catégorie B en pleine propriété,
- La Société MBAYE & CO,
Représentée par Madame Claire M'BAYE-DUCAMP, titulaire de 5 256 actions de catégorie B en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 75 200 actions sur les 75 200 actions composant le capital social.

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

M. B.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît DUCAMP, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Claire M'BAYE-DUCAMP est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Absence de rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Colette DUCAMP de son mandat de Directrice Générale à compter du 1^{er} octobre 2021, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

- Madame Claire M'BAYE -DUCAMP
Née à AMIENS (Somme), le 21 mars 1975
De nationalité Française
Demeurant 13 rue de la Croix Frémont 80260 VAUX EN AMIENOIS.

Conformément aux dispositions des statuts :

- Madame Claire M'BAYE -DUCAMP disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.
- Madame Claire M'BAYE -DUCAMP aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Signature

Madame Claire M'BAYE DUCAMP ne sera pas rémunérée pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Elle constate également le maintien du contrat de travail de Madame Claire M'BAYE-DUCAMP pour ses fonctions d'assistante RH et juridique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Claire M'BAYE-DUCAMP ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RÉOLUTION

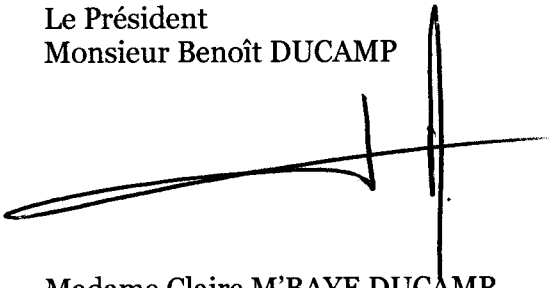
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

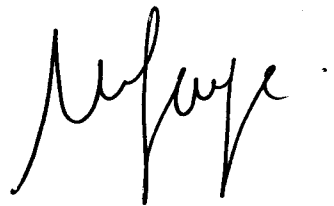
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

Le Président
Monsieur Benoît DUCAMP



La secrétaire
Madame Claire M'BAYE DUCAMP



Madame Claire M'BAYE DUCAMP
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

